

RÈGLEMENT NUMÉRO 1670-2026

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1314-2019
RELATIF À LA CIRCULATION, AU STATIONNEMENT, À LA
SÉCURITÉ ET À L'USAGE DES VOIES PUBLIQUES ET DES
VÉHICULES ROUTIERS**

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a adopté le Règlement numéro 1314-2019 sur la circulation, le stationnement, la sécurité et l'usage des voies publiques et des véhicules routiers;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter diverses modifications au Règlement numéro 1314-2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller _ et dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

- 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2.- Le Règlement numéro 1314-2019 est modifié par :
 - a) le remplacement de l'annexe A afin de substituer l'expression « 28. rues Thibault et Lehouillier » par « 28. rues Thibault et Buisson »;
 - b) le remplacement de l'annexe D afin de retirer les sens uniques suivants :
 - 22. rue Paradis, depuis la rue Octave vers le boulevard Jutras Est;
 - 25. rue Paradis (depuis la rue Octave jusqu'au boulevard Jutras Est).
- 3.- Le présent règlement modifie tout règlement incompatible avec celui-ci.
- 4.- Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

VICTORIAVILLE, ce

VINCENT BOURASSA
Maire

ROSANE ROY
Greffière

ANNEXE A

(Passage pour piétons)

1. rues De Bigarré et de la Gare;
2. rue Notre-Dame Est et EQMBO;
3. rues Notre-Dame Ouest et des Plaines;
4. rues Notre-Dame Ouest et Pratte;
5. rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis;
6. 286, boulevard des Bois-Francis Nord;
7. boulevard des Bois-Francis Nord et rue Onil;
8. boulevard des Bois-Francis Nord et parc linéaire des Bois-Francis;
9. 790, boulevard des Bois-Francis Sud (CPE Rayon de Soleil);
10. boulevard des Bois-Francis Sud et rue du Curé-Suzor;
11. boulevard des Bois-Francis Sud et école Saint-Christophe;
12. 649, boulevard des Bois-Francis Sud (appartement Oasis);
13. rues De Bigarré et Cécile;
14. rue Girouard et carré Charles-Beauchesne;
15. rues Girouard et Thibault;
16. boulevard Jutras Est et rue Olivier;
17. boulevard Jutras Est et rue Saint-Zéphirin;
18. boulevard Jutras Ouest et rue Saint-Philippe;
19. rues Notre-Dame Est et Boulanger Sud;
20. rues Notre-Dame Est et des Directeurs;
21. rues Notre-Dame Est et des Commissaires;
22. rues Notre-Dame Est et Lafrance;
23. rue Notre-Dame Est (face à l'école secondaire Le boisé);
24. rues Notre-Dame Est et de Versailles;
25. rues Notre-Dame Ouest et Albert;
26. rues Notre-Dame Ouest et Bouffard;

ANNEXE A

(Passage pour piétons)

27. rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul;

28. rues Thibault et **Buisson**;

1557-2024, a. 2

29. rues de l'Académie et des Forges;

30. 27, rue de l'Académie (parc des Forges);

31. 122, rue de l'Aqueduc (Fromagerie Victoria);

32. rues Bellevue et Pinard;

33. 29, rue Bellevue (sentier piéton);

34. rues du Belvédère et Girouard;

35. 33, rue Bérubé (parc Bérubé);

36. 114, rue Campagna;

37. rue du Curé-Suzor et école Notre-Dame-des-Bois-Francis;

38. rues du Curé-Suzor et Martin;

39. rue des Bouleaux et école Monseigneur-Grenier;

40. rues des Nations et de l'Olympie;

41. rue de Versailles et école Sainte-Marguerite-Bourgeoys;

42. rue Dumas et école Sainte-Famille;

43. rues Dunant et des Chênes;

44. rues Dunant et Vaillancourt;

45. rues du Parc et Boutet;

46. rues de l'Ermitage et Saint-Georges;

47. près du 63, rue Lambert (parc Lambert);

48. rue Larivière et école Notre-Dame-de-l'Assomption;

49. rue Monfette et école La Myriade;

50. rues Napoléon et Therrien;

51. rue Olivier et école Saint-David (entrée 1);

ANNEXE A

(Passage pour piétons)

- 52. rue Olivier et école Saint-David (entrée 2);
- 53. rue Paré et école Sainte-Famille;
- 54. 34, rue Pépin (parc de l'Île);
- 55. rue Piché et école Monseigneur-Milot;
- 56. 24, rue Poitras (parc des Forges);
- 57. 908, rue Robert (parc Robert);
- 58. rue Saint-Denis et avenue Vanier;
- 59. 63, rue Sainte-Victoire (école Pie-X);
- 60. 41, rue Sainte-Victoire (école Pie-X);
- 61. 62, rue Saint-Jean-Baptiste et rue Saint-Dominique;
- 62. 64, rue Saint-Jean-Baptiste et rue Saint-Dominique;
- 63. 252, rue Saint-Zéphirin et rue Habel;
- 64. 258, rue Saint-Zéphirin et rue Habel;
- 65. rue de l'Académie et boulevard Jutras Ouest (bretelle);
- 66. rues de l'Académie et Notre-Dame Ouest (bretelle);
- 67. boulevard des Bois-Francis Nord et rue De Bigarré (bretelle);
- 68. boulevard des Bois-Francis Sud et boulevard Arthabaska Ouest
 (route 116) (bretelle);
- 69. rue Ducharme et boulevard des Bois-Francis Sud (bretelle);
- 70. avenue Dunn (bretelle);
- 71. boulevards Jutras Est et des Bois-Francis Sud (bretelle);
- 72. boulevard Jutras Est et rue Perreault (bretelle);
- 73. rues Notre-Dame Ouest et Tourigny (bretelle);
- 74. rue Notre-Dame Ouest et boulevard Jutras Ouest (bretelle);
- 75. rue de l'Académie et boulevard Jutras Ouest;
- 76. rues de l'Aqueduc et Arcand;

ANNEXE A

(Passage pour piétons)

- 77. rues de l'Aqueduc et Giroux;
- 78. rues de l'Aqueduc et Larivière;
- 79. rues de l'Aqueduc et Napoléon;
- 80. 84, rue Champlain;
- 81. rues des Hospitalières et Martin;
- 82. rue des Mésanges et passerelle multifonctionnelle du réservoir
 Beaudet;
- 83. rues du Manège et Saint-Georges;
- 84. 317, rue Émile;
- 85. rue Gamache et parc linéaire des Bois-Francis;
- 86. 43, rue Laurier Est (hôpital);
- 87. 40, rue Laurier Ouest (église);
- 88. rues Monfette et d'Aston;
- 89. rues Notre-Dame Est et De Coursol;
- 90. rues Notre-Dame Est et de la Gare;
- 91. rues Notre-Dame Est et Olivier;
- 92. rue Notre-Dame Est et passage Camille-Langlois;
- 93. rue Notre-Dame Est et passage Carré 150;
- 94. rues Notre-Dame Est et Saint-Dominique;
- 95. rues Notre-Dame Est et Saint-François;
- 96. bretelle rues Notre-Dame Ouest et Tourigny;
- 97. 15, rue Poisson;
- 98. rue Saint-Paul (promenade des Aînés);
- 99. 141, rue Suzor-Côté;
- 100. ...

1557-2024, a. 2

ANNEXE A

(Passage pour piétons)

101. rues Grégoire et du Père-Lebel;
102. rue Thibault, à l'intersection de la rue Dancause;
103. rue de la Grande-Place, face à l'immeuble numéro 21;
104. intersection rue Laurier Ouest et rue des Frères;
105. rue du Parc, à l'intersection de la rue Bernard;
106. rue Allard, au niveau du Parc linéaire des Bois-Francis;
107. rue Olivier, face au numéro 7, rue Olivier;
108. rue de l'Ermitage, entre les rues du Manège et Saint-Augustin;
109. rue du Belvédère, à l'intersection de la rue Leblanc;
-
- 1557-2024, a. 2*
110. rue Cartier, à l'intersection de la rue Michaud;
-
- 1597-2024, a. 2*
111. rue des Bouleaux, face au parc;
-
- 1597-2024, a. 2*
112. rue Carignan, face à Réseau Sélection;
-
- 1597-2024, a. 2*
113. rue Perreault, dans les bretelles vers la rue Saint-Jean-Baptiste;
-
- 1597-2024, a. 2*
114. rue Notre-Dame Ouest, à l'intersection de la rue Roger;
-
- 1597-2024, a. 2*
115. rue Roy, à l'intersection de la rue Alain;
-
- 1597-2024, a. 2*
116. rue Girouard, à l'intersection de la rue Belmont;
- 1619-2025, a. 2h)*
117. boulevard des Bois-Francis Sud, à l'intersection de la rue Suzor-Côté;
-
- 1619-2025, a. 2h)*

ANNEXE D

(Sens unique)

1. 1^{re} Avenue (depuis la rue des Éboulis jusqu'à la rue Louise);
2. 2^e Avenue (depuis la 1^{re} avenue jusqu'à la rue Louise);
3. 3^e Avenue (depuis la rue des Éboulis jusqu'à la rue Louise);
4. rue Antoinette (depuis la rue Poitras jusqu'à la rue Gamache);
5. rue Cannon, de la rue du Père-Lebel vers la rue Chevalier;
6. rue Chevalier, de la rue Cannon vers la rue du Père-Lebel;
7. rue des Éboulis (depuis la 3^e avenue jusqu'à la rue Louise);
8. rue Héon (depuis la rue Gamache jusqu'à la rue Poitras);
9. rue Lavigne (depuis la rue Notre-Dame Est jusqu'à la rue Onil);
10. rue Perreault (depuis la rue Perreault jusqu'à la rue Olivier – tronçon ouest de la rue Perreault);
11. rue Saint-François (depuis le boulevard des Bois-Francis Nord jusqu'à la rue Notre-Dame);
12. rue Saint-Jean-Baptiste (depuis la rue Tourigny jusqu'à la rue Octave);
13. rue du Curé-Suzor (depuis le boulevard des Bois-Francis Sud jusqu'à la rue Girouard);
14. rue Saint-Augustin (depuis la rue Monfette jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest);
15. rue Albert (depuis la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de l'Ermitage);
16. rue Martin (depuis la rue Laurier Est jusqu'à la rue Curé-Suzor);
(1466-2022, a. 3)
17. Abrogé;
1515-2023, a. 3 ; 1602-2025, a. 2
18. sur une partie de la rue Gendron, depuis la rue de Mère-Marie-Pagé vers la rue Gendron (où les voies de circulation de la rue Gendron sont séparées par un aménagement au centre de la rue);
1515-2023, a. 3

ANNEXE D

(Sens unique)

19. sur une partie de la rue Olivier, depuis la rue Saint-Jean-Baptiste vers la rue Notre-Dame Est;

1524-2023, a. 2

20. rue Perreault (depuis la rue Perreault jusqu'à la rue Olivier – tronçon ouest de la rue Perreault), **excepté pour les vélos**;

21. rue Leblanc, entre les rues du Belvédère et Castonguay (en direction de la rue du Belvédère vers la rue Castonguay), **excepté pour les vélos**;

1557-2024, a. 3

- ~~22. rue Paradis, depuis la rue Octave vers le boulevard Jutras Est;~~

1597-2024, a. 2 ; 1670-2026, a. 2

23. sur la rue Saint-Dominique (depuis la rue Notre-Dame Est jusqu'à l'entrée du stationnement Desjardins);

24. rue Marc (depuis le 15, rue Marc jusqu'au 45, rue Marc - tronçon nord de la rue Marc);

1602-2025, a. 2

- ~~25. rue Paradis (depuis la rue Octave jusqu'au boulevard Jutras Est);~~

1670-2026, a. 2

26. rue Auger (depuis la rue des Forges jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest);

1613-2025, a. 4